Image not found or type unknown

achat d'un vehicule neuf pour ma fille

Par **christ 544**, le **31/03/2009** à **12:10**

Ma fille au mois de juin 2006 a voulu un 4X4 haut de gamme de chez nissan coutant 48000 euros et aprés remise commerciale le prix a été fixé a 42500 euros le dossier DIAC a été constitué à mon nom ;moi j'ai signé ma fille a signé à la place de sa mére car mon épouse ne c'est plus signe depuis plus de 10 ans mais de plus elle n'était pas au courant du dossier ;et ma fille c'est portée "CAUTION SOLIDAIRE "pour la somme du + les intéréts le véhicule était prélevé sur son compte ,elle à payait à peut prés 6 mois de crédit et a prés plus rien
Elle a revendu ce véhicule car gros ennuis de moteur elle a achetait une voiture chez un autre vendeur mais la DIAC n'a pas été payée
Maintenant j'ai le credit sur le dos ils savent toutes l'affaire je leur ai dit et ecris mais ceux ci me dise que c'est moi qui ai fait le credit ma fille et seulement caution alors si je refuse de payer oui il se retournerons contre elle
Ma question que puis-je faire ,elle est propriétaire de 3 maisons
merci pour une réponse rapide

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés